



Article #: 030044	Date: 15 Novembre 2011
Article Name: Question d'évaluation N° 44 : IDN	AGB Reference: Sections 1.2.4, 1.3, 2.2.1.3.2, 5.2.1, and 5.2.3; Specification 6 of the Registry Agreement
Version #: v01	Category: Supplemental Notes

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

TEXTE DE LA QUESTION

1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES

15 Novembre 2011

1.1 Les IDN sont un service facultatif au moment du lancement. Les candidats qui répondent à cette question avec les plans de mise en œuvre des IDN au moment du lancement seront évalués selon les critères indiqués dans le Guide de candidature. Les candidats présentant leur candidature pour un IDN devraient s'assurer de respecter les points suivants :

- Décrire la manière dont la validation Unicode et la conversion Punycde vont être gérées
- Décrire comment les systèmes de registre (base de données, SRS, whois, etc.) vont supporter le codage de caractères requis
- Décrire toutes les extensions EPP utilisées à l'appui de l'IDN dans la question 25

2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

15 Novembre 2011

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

2.3 Les candidats qui proposent de sous-traiter une ou plusieurs fonctions de leurs opérations de registre doivent aborder les critères spécifiés dans chacune des questions pertinentes ainsi qu'inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrer leur travail).



2.4 La simple présentation d'un Curriculum Vitae (CV/résumé) ne sera pas considérée comme démonstration des capacités techniques ou opérationnelles ; il sera nécessaire de présenter une « preuve » démontrant que les ressources sont disponibles. Le candidat peut fournir une explication détaillée de son plan de gestion des ressources et peut inclure différents volets tels que les ressources pour gérer/exécuter une fonction, les compétences requises, le calendrier prévu, et ainsi de suite. Les CV peuvent être utilisés pour compléter le plan de gestion de ressources proposé.

2.5 Si dans une réponse les candidats font référence à une politique/procédure, ils devront fournir un résumé de cette politique/procédure. Les candidats ne présenteront pas de copies de cette politique/procédure, sauf que cela soit requis spécifiquement.

2.6 Si le candidat propose un logiciel personnalisé, il devra clarifier la portée et l'importance de cette personnalisation y compris le processus de développement du logiciel. Cette clarification vise à aider les comités d'évaluation à comprendre l'intégrité du logiciel personnalisé.

3. TEXTE DE LA QUESTION :

- Indiquez si le registre proposé prendra en charge l'enregistrement des libellés IDN dans le TLD et, le cas échéant, comment. Par exemple, expliquer quels caractères seront pris en charge, et fournir les tableaux IDN associées avec des variantes de caractères identifiées avec une politique d'enregistrement correspondante. Ceci inclut des interfaces publiques aux bases de données telles que les Whois et EPP.
- Décrire comment la mise en œuvre IDN sera conforme aux RFC 5809-5893 ainsi qu'aux lignes directrices IDN de l'ICANN à <http://www.icann.org/en/topics/idn/implementation-guidelines.htm>.
- Décrire des plans de gestion des ressources pour la mise en œuvre initiale, et la maintenance en cours, de cet aspect du critère (numéro et description des rôles du personnel destiné à ce secteur).

Une réponse complète ne devrait pas dépasser les 10 pages plus les annexes.

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.